

Décision

Générale

colonial

Décision n° 916 du 1er octobre 1951

n° 916

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 01/11/1951

Date de publication

1 octobre 1951

Date du numéro

1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescencede trois mois à passer à Argueisa (Somaliland) est ac-vi cordé au garde-cercle de 1er classe Kaman Ahmed, Mle 156, de la Compagnie de gardes-cercle de Djibouti. Pendant son congé, le garder-cercle Kaman Ahmed percevra sa solde dégagée de tous accessoires.